



VILLE D'YVERDON-LES-BAINS

MUNICIPALITE

JM

Préavis n° 41
19 novembre 2004

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

une demande de crédit d'investissement de fr. 67'000.- pour l'aménagement d'une déchetterie à la Marive.

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

A la demande de la Municipalité, et suite aux demandes des utilisateurs, le Service de l'urbanisme et des bâtiments a étudié avec le Service des travaux et de l'environnement et l'intendant de la Marive, la modification et l'agrandissement de la déchetterie actuelle, jugée trop exiguë.

Actuellement la zone de livraison comporte un quai de déchargement fixe (env. 1m. de haut et une place pour quatre containers, soit deux à papier et deux pour les déchets ménagers). Un cinquième container pour les déchets verts est également en place mais obstrue le passage au sous-sol, faute d'emplacement prévu à cet effet.

Il est ainsi proposé de modifier cet espace de livraison avec une zone de déchetterie qui permette à la Marive de faire face à la situation actuelle de manière correcte tout en envisageant l'avenir. Cette démarche s'inscrit en outre dans la philosophie de l'Agenda 21 pour laquelle la Ville entend montrer l'exemple (réf. A21 fiche 3.1)

La solution proposée est la suivante :

- une benne à verres ;
- cinq containers à déchets ;
- un container à Pet ;
- un container pour déchets verts ;
- une plate-forme élévatrice.

Pour des questions d'accès regroupés, le quai existant sera démoli et remplacé par une plate-forme élévatrice, permettant l'accès à la benne à verres à

l'emplacement actuel du quai, avec une zone commune pour l'accès avec des camions. La plate-forme élévatrice sera beaucoup plus utile qu'un quai fixe, étant réglable en hauteur pour les petits camions de livraison et camionnettes, qui n'ont pas forcément la même hauteur de pont qu'un camion.

En démolissant le quai et les murs, côté route, la place ne nécessite quasi pas d'aménagement pour la benne à verres, mis à part un abaissement du trottoir. En prolongation de l'emplacement actuel et en reprenant le principe existant des murs, on place aisément les sept containers demandés.

Une sortie de secours d'abri sera à modifier.

Les travaux sur la base d'offres et d'estimations se décomposent ainsi :

• CFC 111	Démolition	fr.	6'700.--
• CFC 201	Terrassement	fr.	7'200.--
• CFC 211	Maçonnerie	fr.	20'700.--
• CFC 23	Installation électrique	fr.	3'500.--
• CFC 24	Installation sanitaire	fr.	500.--
• CFC 265	Plate-forme élévatrice	fr.	15'900.--
• CFC 272	Serrurerie, achat de containers	fr.	3'500.--
• CFC 295	Aménagements extérieurs	fr.	7'200.--
• Divers et imprévus		fr.	<u>1'800.--</u>

Coût total des travaux fr. 67'000.--

Le crédit sera amorti en 10 ans. Les charges annuelles sont estimées à fr. 9'440.- et comprennent les tranches annuelles d'amortissement de fr. 6'700.-, les frais variables d'intérêt sur le capital investi, de fr. 1'400.- en moyenne, et les frais d'entretien de l'installation de fr. 1'340.- (2%). Sous réserve de ces charges financières, l'investissement ne générera pas de modification des autres charges annuelles d'exploitation de la Marive.

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1.- Un crédit d'investissement de fr. 67'000.- est accordé à la Municipalité pour aménager une déchetterie à la Marive.

Article 2.- La dépense sera financée par la trésorerie générale, amortie en 10 ans, et imputée au compte n° 3382 « Déchetterie Marive ».

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

R. Jaquier

J. Mermod

Délégué de la Municipalité : M. P.-A. Treyvaud, municipal